



**Payer et  
encore payer?**

**non**

**aux milliards pour les  
pays de l'est**

Argumentaire  
25 septembre 2006

## TABLE DES MATIÈRES

Deux fois non dans l'intérêt des finances .....	3
1. Non aux versements de milliards sans limite à l'UE .....	4
1.1. De quoi s'agit-il?.....	4
1.2. Situation de départ.....	5
1.2.1 <i>La coopération suisse avec les Etats d'Europe de l'Est</i> .....	5
1.2.2 <i>Elargissement de l'UE à l'Est</i> .....	7
1.2.3 <i>Négociations bilatérales Suisse / UE</i> .....	7
1.2.4 <i>Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est</i> .....	8
1.2.5 <i>L'objet de la votation</i> .....	9
1.2.6 <i>Les examens parlementaires</i> .....	9
1.3 Les arguments pour un non à un chèque en blanc .....	11
1.3.1 <i>Le Conseil fédéral a menti au Parlement et au peuple</i> .....	11
1.3.2 <i>Problématique financière</i> .....	12
1.3.3 <i>Payer et encore payer</i> .....	12
1.3.4 <i>Pas de conséquences pour les accords bilatéraux</i> .....	13

## Deux fois non dans l'intérêt des finances

Une fois de plus, les citoyennes et les citoyens de ce pays sont appelés à voter en faveur de projets qui vont leur coûter très cher. Les 26 novembre prochain, le souverain doit en effet se prononcer sur deux nouvelles lois, la loi sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et la loi sur les allocations familiales. **Ces deux titres apparemment anodins cachent en réalité des dépenses supplémentaires énormes pour le budget de l'Etat ainsi que pour les arts et métiers.** En clair: une fois de plus, l'Etat veut nous soutirer de l'argent pour aller le distribuer ailleurs.

**La loi sur l'aide au pays de l'est donne au Conseil fédéral et au Parlement un chèque en blanc pour des versements de cohésion à l'UE.** Initialement, le Conseil fédéral avait promis d'économiser l'intégralité de ces versements en réduisant d'autres contributions destinées à l'étranger. Cette promesse n'a pas été tenue. La loi ne mentionnant même pas un montant précis pour la contribution qu'il est prévu d'offrir à l'UE, le Conseil fédéral et le Parlement peuvent à tout moment décider de faire des versements de cohésion supplémentaires. **Une contribution supplémentaire de 350 millions de francs a déjà été annoncée.** Et Bruxelles a levé un doigt menaçant pour forcer la Suisse à des engagements financiers de ce type en affirmant que les accords bilatéraux seraient en péril en cas de refus. Or, ces contributions ne sont pas mentionnées dans les accords bilatéraux approuvés, si bien qu'un non populaire ne peut pas les menacer non plus.

La loi fédérale sur les allocations familiales porte sur des sommes comparables. **Elle entraîne en effet des coûts supplémentaires de quelque 600 millions de francs par an à charge des PME et des contribuables.** Et cela bien que les allocations pour enfants versées aujourd'hui en Suisse sont plus élevées que dans la majorité des pays UE. Mais ce n'est pas tout. Aujourd'hui déjà, quelque 230 000 allocations pour enfants sont versées à l'étranger – en francs suisses! Ce procédé fait perdre un pouvoir d'achat de l'ordre d'un demi-milliard de francs à l'intérieur du pays. Dans le nouveau régime, des allocations seraient versées même aux personnes sans activité lucrative. Les étrangers étant représentés de manière disproportionnée parmi les personnes sans activité lucrative et laissant fréquemment leurs enfants grandir à l'étranger, la Suisse distribuerait encore plus d'allocations pour enfants de par le monde.

Cette politique de redistribution est pratiquée systématiquement depuis de nombreuses années. Malheureusement, on commence à s'y habituer. De plus en plus de gens se mettent dans une dépendance confortable de l'Etat. L'endettement public et les excès financiers de l'Etat appartiennent aujourd'hui au courant normal. Mais les mêmes générations auxquelles nous pensons aujourd'hui donner de meilleures chances de départ en augmentant les allocations pour enfants nous demanderons un jour des comptes pour leur avoir légué une dette monstrueuse.

Donc, celles et ceux qui souhaitent une politique financière responsable et raisonnable votent deux fois non le 26 novembre prochain.

## **1. Non aux versements de milliards sans limite à l'UE**

### **1.1. De quoi s'agit-il?**

Le 12 mai 2004, le Conseil fédéral a promis sans aucune obligation légale à l'Union européenne de lui verser un montant d'un milliard de francs à titre de contribution pour la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie. L'UDC a immédiatement protesté contre cette décision en relevant qu'un tel versement devait de toute manière être compensé dans le budget fédéral et fondé sur une loi soumise au référendum. Cette contribution est aujourd'hui inscrite dans la loi sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est (LEst) que le Parlement a approuvée le 24 mars 2006.

Cette loi sert non seulement de base légale au milliard promis, mais ouvre la voie à d'autres versements à l'UE sans plafonnement aucun et sans compensation dans le budget de la Confédération. Ce procédé, qui est aussi en contradiction avec les promesses faites autrefois par le Conseil fédéral, ne peut qu'inquiéter les citoyennes et les citoyens qui souhaitent une politique et une planification financières claires et nettes.

L'UDC accepte les accords bilatéraux conclus avec l'UE, de même que les décisions populaires concernant Schengen/Dublin et la libre circulation des personnes. Cependant, toutes ses propositions visant à compenser les versements à l'UE dans le budget fédéral et à les plafonner ont été refusées au Parlement (ce dernier a même exclu toute compensation dans l'aide au développement). L'UDC a donc été contrainte de lancer un référendum, et cela pour des raisons essentiellement financières.

## 1.2. Situation de départ

### 1.2.1 *La coopération suisse avec les Etats d'Europe de l'Est*

La chute du Mur de Berlin en 1989 a ouvert la frontière entre les deux Allemagnes et mis fin à la Guerre froide. Pour soutenir les réformes dans les pays de l'est, le Conseil fédéral a annoncé une aide immédiate que le Parlement a approuvée en mars 1990 sous la forme d'un crédit-cadre de 250 millions de francs en faveur de la Pologne, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie. Des organisations civiles, des particuliers ainsi que des cantons et des communes ont également apporté une aide spontanée. L'année suivante, le Conseil fédéral a demandé un deuxième crédit-cadre de 800 millions de francs pour l'Europe de l'Est. Cette coopération technique a ainsi été étendue à l'Albanie, aux Etats baltes, à la Roumanie et à la Bulgarie. En 1992, la guerre a éclaté en Bosnie et la Suisse a accueilli provisoirement quelque 18'000 réfugiés de Bosnie et d'Herzégovine, apportant de surcroît une aide humanitaire importante à ces régions.

Le 17 mai 1992, le peuple suisse a décidé d'adhérer aux institutions de Bretton Woods. La Suisse a pris la tête d'un groupe de pays ayant droit de vote à la Banque mondiale et regroupant la Pologne, l'Azerbaïdjan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ousbékistan et, par la suite, aussi la Serbie et le Monténégro. Le 1<sup>er</sup> janvier 1993, la Tchéquie et la Slovaquie se sont séparés pacifiquement. Durant la session de printemps de cette même année, le Parlement a ouvert un crédit complémentaire de 600 millions de francs pour l'extension de la coopération aux Etats membres de la CEI, soit la Russie, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ukraine. Après le démantèlement de l'Union soviétique en 1994, des conflits armés ont également éclaté dans l'espace CEI et des mouvements nationalistes se sont manifestés. La Suisse a apporté une aide humanitaire aux victimes des guerres dans le Caucase du Sud. Par la suite, l'aide d'urgence a été remplacée par la coopération technique. Fin 1995, la guerre de Bosnie s'est terminée par la signature de l'accord de paix de Dayton. La Suisse a ensuite participé à la reconstruction de la Bosnie et de l'Herzégovine détruites par les bombes.

Le 24 mars 1995, le Parlement a posé la coopération avec les pays de l'est sur une base légale en fixant les grands axes de cette aide: renforcement de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme, développement et consolidation de la démocratie et des institutions politiques, encouragement d'un développement social et économique durable. La validité de cet arrêté a été limitée à 10 ans.

Parallèlement, le Conseil fédéral a déplacé le centre de gravité géographique de l'aide suisse d'Europe centrale et des Pays baltes vers le sud-est européen et les Etats CEI. Par l'arrêté du 3 avril 1996, la Suisse a accordé une aide au retour aux ressortissants de Bosnie et d'Herzégovine. Environ 10'000 personnes sont rentrées jusqu'à fin 1998 en Bosnie et en Herzégovine. La Suisse a apporté une aide d'urgence et à la reconstruction d'une valeur totale de 365 millions de francs à ce pays détruit par la guerre.

En 1998, le Conseil fédéral a approuvé un 3<sup>e</sup> crédit-cadre de 900 millions de francs. Un an plus tard, le conflit a éclaté au Kosovo. Après l'échec des tentatives de médiation UE de Rambouillet entre le président serbe Milosevic et des représentants des Albanais du Kosovo, les avions de l'OTAN ont bombardé des objectifs en Serbie. Mi-

losevic a capitulé le 10 juillet. La Suisse a poursuivi son aide humanitaire et a accueilli provisoirement plus de 50'000 réfugiés de guerre. A la fin du conflit du Kosovo, la Suisse a une fois de plus organisé une aide au retour ainsi que des actions de coopération technique. Elle est devenue un des principaux pays donateurs: durant la seule année 2000, des programmes pour plus de 62 millions de francs ont été réalisés. Pour la première fois, l'armée suisse s'est engagée dans une action de maintien de la paix sous la conduite de l'OTAN. En 2002, la Suisse est devenue membre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est qui avait été fondé en 1999. Durant les deux premières années, la Confédération a engagé environ 70 millions de francs pour des activités dans le cadre de ce Pacte de stabilité.

La crise en Macédoine a débuté en 2001. Elle a été suivie par l'accord d'Ohrid. En 2002, le Conseil fédéral a adopté la stratégie suisse pour le sud-est européen qui confirmait l'orientation prioritaire de la coopération vers les Balkans. Le 13 juin, le Parlement a ouvert un crédit complémentaire de 500 millions de francs pour la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est. C'est dans le cadre de l'examen de la LEst que le parlement a approuvé le dernier crédit complémentaire à ce jour, soit 400 millions de francs.

**Depuis 1990, le Parlement a voté des crédits pour un total de 3,4 milliards de francs dans le cadre de l'aide aux pays de l'est. La Suisse apporte une aide de près de 200 millions de francs par an pour soutenir un développement durable et pacifique en Europe de l'Est et dans les pays CEI.**

#### **Aperçu des crédits-cadres et complémentaires pour l'aide suisse aux pays de l'est**

<b>1990:</b> 1 <sup>er</sup> crédit-cadre de 250 millions de francs: Financement de mesures urgentes en Pologne, Hongrie et Tchécoslovaquie.
<b>1992:</b> 2 <sup>e</sup> crédit-cadre de 800 millions de francs: poursuite de la coopération commencée en 1990, extension de la coopération aux Pays baltes et à l'Europe du Sud-Est
<b>1993:</b> Crédit complémentaire de 600 millions de francs: extension de la coopération à la Communauté des Etats Indépendants (CEI) et à la Géorgie
<b>1999:</b> 3 <sup>e</sup> crédit-cadre de 900 millions de francs: déplacement du centre de gravité géographique sur l'Europe du Sud-Est et l'Asie centrale.
<b>2002:</b> Crédit complémentaire de 500 millions de francs: prolongation et augmentation du 3 <sup>e</sup> crédit-cadre
<b>2004:</b> Crédit complémentaire de 400 millions de francs: Prolongation du 3 <sup>e</sup> crédit-cadre dans l'attente que le rapport entre la coopération avec l'Europe de l'Est et le versement de cohésion de la Suisse soit clarifié

### *1.2.2 Elargissement de l'UE à l'Est*

Le 9 octobre 2002, la Commission européenne a recommandé la conclusion d'accords d'adhésion avec les pays-candidats Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie et Hongrie, Malte et Chypre. Deux ans plus tard, le 1<sup>er</sup> mai 2004, l'élargissement à l'est est devenu réalité. En automne 2005, l'UE a ouvert des négociations d'adhésion formelles avec la Croatie et la Turquie alors que la Macédoine a obtenu le statut officiel de candidat à l'adhésion. Par ailleurs, l'UE a ouvert des négociations avec la Serbie et le Monténégro en vue d'un accord de stabilisation et d'association.

En raison du niveau économique et social extrêmement bas de beaucoup de nouveaux Etats membres de l'UE, cette dernière devra apporter une aide structurelle et de cohésion extrêmement importante à ces pays. A cet effet, elle a besoin de beaucoup d'argent – dont l'UE et ses anciens membres ne disposent pas. Pour cette raison, l'UE a annoncé très tôt des revendications financières pour renflouer son fonds de cohésion, aussi bien à l'égard des pays membres de l'EEE que de la Suisse, mais sans formuler de chiffre précis. Bruxelles a justifié cette exigence par le constat que la Suisse profiterait de l'élargissement de l'UE à l'est.

### *1.2.3 Négociations bilatérales Suisse / UE*

Lors du vote référendaire du 21 mai 2000, le peuple suisse a approuvé avec une majorité de 67,2% les accords bilatéraux I avec l'UE. Un des sept accords était le dossier de la libre circulation des personnes avec les quinze Etats qui composaient alors l'UE. Cette convention a institué la libre circulation des personnes, donc l'ouverture progressive du marché suisse du travail.

Alors que six des sept accords bilatéraux I (transports terrestres, transports aériens, marchés publics, obstacles techniques au commerce, recherche et agriculture) ont été adaptés automatiquement, donc immédiatement étendue aux nouveaux pays membres de l'UE, l'extension de la libre circulation des personnes exigeait l'ouverture de nouvelles négociations avec l'UE. Ce qui a été fait dans les plus brefs délais.

Peu après la conclusion des accords bilatéraux I, l'UE s'est approchée de la Suisse pour demander l'ouverture de négociations sur l'imposition du revenu de l'épargne et sur la lutte contre la fraude. On sait que d'autres dossiers sont venus s'y ajouter (produits agricoles transformés, formation/formation professionnelle/jeunesse, médias, environnement, statistique, pensions, services – ce thème a été suspendu pendant les négociations – et Schengen/Dublin).

Lorsque les commissions de politique extérieure du Conseil national et du Conseil des Etats ont été consultées en janvier 2002 concernant le mandat de négociation du Conseil fédéral et l'élargissement de l'UE, les deux commissions étaient en majorité d'avis qu'il était hors de question que la Suisse fasse un versement au fonds de cohésion. La CPE du Conseil des Etats en a d'ailleurs fait état dans son projet de rapport. Le Conseil fédéral l'a cependant priée de biffer ce passage pour prévenir d'éventuelles indiscretions et éviter que l'UE considère cela comme un acte inamical. La commission a accepté la demande du Conseil fédéral d'autant plus facilement

que le gouvernement affirmait à l'époque qu'une participation suisse au fonds de cohésion n'était pas à l'ordre du jour.

Deux ans plus tard, soit juste avant la conclusion des accords bilatéraux II et l'extension de la libre circulation des personnes, le Conseil fédéral a promis le 12 mai 2004 à l'UE le versement d'une contribution d'un milliard de francs sur une période d'engagement de 5 ans.

Selon un article paru dans la "Weltwoche" (no 21/04), le Conseil fédéral a même choisi la solution maximale de la proposition du groupe de travail interdépartemental "Cohésion" qui suggérait dans son rapport une "contribution réaliste" de 100 à 200 millions de francs par an au maximum. Il semble que le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz ait tenté plusieurs fois en vain de convaincre ses collègues de ne pas dépasser un montant de 50 à 100 millions de francs par an.

Lorsque le Conseil fédéral est revenu le 19 mai 2004 de sa rencontre au sommet avec l'UE à Bruxelles, il était évident que les ententes sur certains points encore litigieux dans quelques dossiers avaient été achetées moyennant ce versement d'un milliard. Le Conseil fédéral, lui, affirmait avoir fait preuve de beaucoup d'imagination et d'adresse pour trouver une solution constructive. Prudent, le gouvernement a cependant refusé de régler cette solution dans un arrêté, mais uniquement par lettre, pour ne pas avoir à la soumettre au Parlement. Et dans son communiqué de presse du 12 mai, le Conseil fédéral promettait que cette contribution serait intégralement compensée dans les budgets et plans financiers existants des deux départements concernés.

Sans attendre la fin de l'examen parlementaire, le Conseil fédéral a fait un pas de plus: le Parlement et le public ont appris que la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey avait signé à Bruxelles un "Memorandum of Understanding" fixant les conditions générales de ce cadeau suisse d'un milliard de francs à l'UE. Alors que le Conseil fédéral refuse de confirmer définitivement face à la population suisse son intention initiale de compenser ce versement dans le budget existant, il fixe déjà les conditions-cadres de cette contribution financée par les contribuables suisses. La règle démocratique élémentaire selon laquelle le Conseil fédéral signe ce que le Parlement et, éventuellement, le peuple approuvent, ne vaut plus pour le gouvernement.

#### *1.2.4 Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est*

Depuis 1990, le Parlement a voté des crédits-cadres pour un montant total de 3,45 milliards de francs afin de soutenir le changement politique, économique et social en Europe de l'Est et dans les pays de la CEI.

Les crédits ouverts à intervalles réguliers depuis le début des années nonante en faveur des pays d'Europe de l'Est reposent sur l'arrêté de portée générale du 25 mars 1995 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1998) sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est ainsi que sur l'ordonnance du 6 mai 1992 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est. Cette base légale étant limitée à 10 ans et arrivant donc à échéance en février 2008, il s'agit de promulguer une nouvelle base légale. La nouvelle Constitution fédérale exige que celle-ci revête la forme d'une loi fédérale. Dans son message du 31 mars 2004, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un projet



de loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est (LEst) qui prolonge de 10 ans l'aide actuelle.

En ce qui concerne le milliard pour la cohésion, le Conseil fédéral a déclaré d'emblée que la promesse de ce versement n'avait ni lien juridique, ni lien politique avec les accords bilatéraux, mais que cette contribution constituait une solution indépendante de la Suisse. Et de rappeler que les accords bilatéraux II n'étaient pas reliés entre eux contrairement aux accords bilatéraux I. Pour cette raison, la contribution d'un milliard n'a pas été paraphée avec les accords bilatéraux II, mais doit faire l'objet d'une base légale indépendante, devait ajouter le Conseil fédéral.

### *1.2.5 L'objet de la votation*

Le Conseil fédéral et par la suite aussi le Parlement étaient d'avis que la base légale de ce versement pouvait également figurer dans la LEst. Ce choix répondait au souhait de l'UDC de voir le Parlement adopter un projet de loi soumis au référendum.

### *1.2.6 Les examens parlementaires*

Lors des débats parlementaires, les représentants de l'UDC ont toujours défendu une ligne financière claire. Il était donc évident pour l'UDC que l'aide apportée jusqu'ici aux pays de l'est et membres de l'UE comme la Pologne, la Slovaquie et les Etats baltes, mais aussi les futurs membres UE que sont la Roumanie et la Bulgarie, devait être considérée comme une contribution à la cohésion et, partant, être imputée totalement au crédit-cadre pour l'aide aux pays de l'est. Il n'est pas acceptable pour l'UDC que la Suisse offre aussi bien une aide directe que des contributions de cohésion aux mêmes pays et que ces deux formes d'aide ne soient pas additionnées. Malheureusement, l'UDC était seule à défendre ce point de vue.

Les parlementaires UDC se sont aussi engagés avec véhémence pour la compensation intégrale de ce milliard pour la cohésion et ils ont exigé que le Conseil fédéral réaffirme définitivement les engagements pris initialement à ce propos. Le gouvernement s'en est bien gardé. Aujourd'hui, il évoque la possibilité de compenser cette dépense par les futures recettes provenant de l'accord bilatéral sur l'imposition du revenu de l'épargne et la baisse des dépenses pour l'asile grâce à l'accord Schengen/Dublin. Le Conseil fédéral se voit conforté dans sa position par une motion du Parlement qui exige que le milliard offert à l'UE ne soit en aucun cas compensé par une réduction de l'aide publique au développement. Sur ce point encore, l'UDC n'a pas obtenu raison.

Une autre proposition de l'UDC demandait le renvoi du projet au Conseil fédéral dans le but d'exiger de l'UE une contrepartie à cette contribution spéciale de la Suisse d'un montant d'un milliard de francs. Ainsi, l'UE aurait dû s'engager expressément sur les points suivants:

1. l'UE renonce à toute discrimination de l'aéroport de Zurich-Kloten par rapport à d'autres aéroports intercontinentaux;
2. l'UE respecte durablement le secret protégeant les clients des banques suisses;
3. l'UE respecte sans réserve la souveraineté de la Suisse en matière fiscale.

La Suisse ne doit rien à l'UE. Donc, si la Suisse offre de son propre gré et pour manifester sa bonne volonté un milliard de francs à l'UE, elle est en droit d'attendre une contrepartie. Raisonnablement logique, mais que la majorité du Parlement n'a pas compris.

Enfin, l'UDC voulait plafonner dans la loi les paiements de la Suisse à l'UE à un milliard de francs. Là encore, une majorité du Parlement s'y est opposée. Donc, le milliard versé à l'UE n'est pas plafonné et il ne doit pas être compensé. Pour faire bonne mesure, les futurs versements de la Suisse à l'UE seront exclus du référendum si la loi entre en vigueur telle quelle.

Contre la volonté de l'UDC, le Parlement a finalement approuvé la LEst le 24 mars 2006 par 127 voix contre 53 au Conseil national et par 37 voix contre 1 au Conseil des Etats.

Le 27 février, donc bien avant la fin de l'examen parlementaire du projet de loi LEst, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey et les dirigeants de l'UE ont signé à Bruxelles un "Memorandum of Understanding" qui fixe les conditions générales réglant le versement d'un milliard de francs suisses à l'UE. Benita Ferrero-Waldner, commissaire aux affaires extérieures de l'UE, a déclaré à cette occasion que ce dossier n'avait pas été simple à boucler. Il faut dire que les Etats UE avaient des mois durant âprement marchandé la répartition de l'argent de la Suisse.

La contribution de la Suisse sert à financer des lignes de programmes et des projets choisis par la Suisse en étroite collaboration avec les pays partenaires. Le mémorandum définit les quatre thèmes forts de cette action: sécurité, stabilité et réforme; infrastructure et environnement; encouragement du secteur privé; développement humain et social. De plus, les programmes suisses doivent compléter les programmes de cohésion et structurels de l'UE; en d'autres termes, la Suisse s'engage aussi dans des domaines où l'UE est totalement ou partiellement absente.

#### Répartition par pays du milliard suisse pour la cohésion

<b>Pays</b>	<b>Millions de fr.</b>	<b>Pays</b>	<b>Millions de fr.</b>
Pologne	489,020	Lettonie	59,880
Hongrie	130,738	Estonie	39,920
Tchéquie	109,780	Slovénie	21,956
Lituanie	70,858	Chypre	5,988
Slovaquie	66,866	Malte	2,994

Deux millions de francs supplémentaires seront engagés en cas de besoin lors des réexamens périodiques de la coopération pour des projets hautement prioritaires.

### **1.3 Les arguments pour un non à un chèque en blanc**

Notre système démocratique vit du contrôle populaire qui s'exerce par le biais du référendum. Du simple fait que l'UDC a usé de ce droit démocratique et lancé un référendum contre la LEst, le conseiller fédéral Joseph Deiss l'a insultée publiquement en la qualifiant "d'incohérente et d'hypocrite". Ces déclarations ont incité l'ambassadeur d'Allemagne à intervenir à son tour pour se mêler des affaires intérieures de la Suisse. Ce n'est certainement pas la tâche d'un conseiller fédéral de faire des déclarations partisans au moment où un référendum est lancé. L'écart de Joseph Deiss est une preuve de plus que le Conseil fédéral se sent plus engagé à l'égard de l'UE qu'à l'égard de son propre peuple. En tant que conseiller fédéral, Joseph Deiss avait le devoir d'observer une certaine réserve. Il oublie manifestement qu'il doit aussi défendre le résultat d'un vote qui ne répond pas à ses convictions.

#### *1.3.1 Le Conseil fédéral a menti au Parlement et au peuple*

Durant les campagnes de votation sur les accords Schengen/Dublin et l'extension de la libre circulation des personnes, le Conseil fédéral a toujours souligné que le milliard pour la cohésion était une prestation facultative et non pas un accord avec l'UE et qu'il n'y avait aucun rapport entre ce versement et les accords bilatéraux. Aujourd'hui, c'est juste l'inverse. Dans son interview à la "Sonntagszeitung" du 26 mars 2006, le conseiller fédéral Joseph Deiss a déclaré ce qui suit (trad.): "Ce n'est pas un prix d'entrée, c'est un geste que nous faisons par solidarité et pour nos propres intérêts économiques. Parfois, des petits gestes sont importants, comme dans la vie privée un appel inattendu ou un bouquet de fleurs peut contribuer à maintenir les bonnes relations." Et plus loin: "Un refus par le peuple menacerait aussi la voie bilatérale. L'UE et ou quelques pays membres de l'UE pourraient en tirer des conséquences et, par exemple, ne pas ratifier l'accord de Schengen." Donc, ce milliard était effectivement le prix auquel le Conseil fédéral a acheté l'accord de Schengen et l'accord sur la libre circulation des personnes, donc le prix d'entrée aux nouveaux marchés européens.

Contrairement à sa décision du 12 mai 2004 et à sa déclaration de vouloir compenser le milliard à parts égales dans les budgets du DFAE et du seco, le Conseil fédéral tient aujourd'hui un tout autre langage. Il aurait d'ailleurs du mal à tenir sa promesse aujourd'hui alors que le Parlement a approuvé la motion Leuthard et le postulat de la commission de politique extérieure du Conseil national qui interdisent toute économie dans l'aide au développement. Micheline Calmy-Rey, on s'en doute, a vivement applaudi ces interventions.

Le 27 février dernier, le public a appris que la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey avait déjà signé à Bruxelles un accord fixant les conditions générales des contributions de la Confédération à l'UE élargie. D'un côté, le Conseil fédéral refuse de confirmer définitivement face à la population suisse son intention initiale de compenser ce versement dans le budget existant, de l'autre côté, il fixe déjà les modalités de cette contribution financée par les contribuables suisses. Cette attitude est proprement consternante. La règle démocratique selon laquelle le Conseil fédéral signe ce que le Parlement et, éventuellement, le peuple approuvent, ne vaut plus pour le gouvernement.

Ce milliard pour la cohésion est un exemple navrant de la manière dont la Berne fédérale manipule la réalité et ment au peuple. Il est grand temps de mettre fin à de tels agissements.

### *1.3.2 Problématique financière*

L'UDC approuve les accords bilatéraux (elle a toujours exigé la voie bilatérale) et accepte, en tant que parti démocratique, les décisions populaires concernant Schengen et la libre circulation des personnes. Cependant, le référendum n'a aucun rapport avec ces choix.

Ce sont avant tout des raisons de politique intérieure et des aspects financiers qui poussent l'UDC à lancer un référendum. Tout citoyen souhaitant de l'ordre dans les finances de la Confédération ne peut accepter ce versement d'un milliard sans contrôle aucun.

Faut-il le rappeler? La Suisse a 126 milliards de francs de dettes. Chaque jour la Confédération dépense 13 millions de francs de plus qu'elle n'en gagne. Cette politique déficitaire mine la compétitivité économique de notre pays. Il est dès lors incompréhensible que l'on verse une contribution d'un milliard de francs pour permettre à la Suisse d'accéder à des "nouveaux marchés" que la libre circulation des personnes aurait prétendument déjà ouverts. Cette attitude est d'autant moins défendable que la Suisse n'avait aucune obligation de faire ce versement et qu'elle n'obtient strictement rien en contrepartie. Et même si cette contribution d'un milliard devait effectivement être indispensable pour diverses raisons, l'état désolant des finances fédérales obligerait la Confédération à compenser toute nouvelle dépense par une réduction d'autres charges.

Il est dès lors parfaitement équitable de veiller à ce que le peuple puisse dire si, effectivement, il veut que ce milliard soit versé à l'UE dans ces conditions. Le ministre de l'économie, mais aussi les associations économiques devraient être les premiers à savoir que des finances publiques saines et des modalités de paiement nettes sont des conditions-cadres essentielles pour l'économie de ce pays.

### *1.3.3 Payer et encore payer*

On peut partir du principe que le Conseil fédéral, à peine acquis ce versement d'un milliard, annoncera que les futurs élargissements de l'UE exigeront de nouvelles contributions suisses à hauteur de quelques dizaines ou centaines de millions. Lors d'une discussion à Bruxelles des membres UE sur le mandat de négociation avec les candidats à l'adhésion, il a été dit expressément que les négociations avec la Suisse ne porteraient pas seulement sur l'extension du protocole à la Roumanie et à la Bulgarie, mais aussi sur une nouvelle contribution suisse. Forte de l'affirmation du Conseil fédéral selon lequel "l'intégration des nouveaux membres UE est d'un intérêt vital pour la Suisse et mérite notre soutien", l'UE aurait tort de se gêner de demander quelques centaines de millions de plus à Berne pour financer l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. D'ailleurs, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey n'a ja-

mais exclu des versements supplémentaires en vue des futurs élargissements de l'UE.

De plus, la majorité du Parlement a rejeté la proposition de l'UDC d'imputer le milliard pour la cohésion à l'aide offerte jusqu'ici aux pays de l'est. Si la LEst entre en vigueur, le Parlement et le peuple n'auront plus rien à dire sur d'éventuels nouveaux versements de cohésion à l'UE. Grâce à la nouvelle LEst, le Conseil fédéral sera libre de soumettre ces contributions au Parlement sous la forme de positions budgétaires. Le peuple n'a alors plus voix au chapitre. Et on imagine bien que la majorité dépensière du Parlement ne s'y arrêtera guère. Le conseiller fédéral Joseph Deiss a déclaré à ce propos dans la "Sonntagszeitung" du 26 mars: "Je ne comprends pas cette agitation. Cela fait plus de quinze ans que nous versons des contributions à la Bulgarie et à la Roumanie pour aider ces pays à devenir des économies de marché modernes. Cette année uniquement, 26 millions vont à ces deux pays. Personne ne s'y est jamais opposé." Face à cette insouciance, il appartient au peuple de décider de la nouvelle loi et de dire si, effectivement, il entend laisser cette liberté au Conseil fédéral.

#### *1.3.4 Pas de conséquences pour les accords bilatéraux*

A l'origine, la Commission UE avait proposé de lier le versement d'un milliard de francs à la conclusion de l'accord sur l'extension de la libre circulation des personnes. Mais ce furent les Etats UE eux-mêmes – en tête desquels la France, l'Allemagne et l'Autriche – qui ne voulaient pas menacer les négociations avec la Suisse et qui se sont prononcés contre ce lien. Les Etats UE savent donc très bien que rien n'oblige la Suisse à faire ce versement. Et ce n'était d'ailleurs pas non plus dans l'intérêt du Conseil fédéral qui craignait un refus de l'extension de la libre circulation des personnes.

Les adversaires de Schengen/Dublin qui osaient faire un rapport entre le milliard pour la cohésion et les accords bilatéraux Il ont été qualifiés de démagogues par le Conseil fédéral et les partisans de l'accord. Il n'y a aucun rapport entre les accords bilatéraux et le milliard, ont-ils affirmé. Si aujourd'hui, alors que Schengen/Dublin et l'extension de la libre circulation des personnes ont été approuvés par le peuple, le Conseil fédéral établit à nouveau un lien politique entre le milliard suisse et les accords bilatéraux, il agi de manière malhonnête à l'égard du peuple suisse.

**En cas de refus populaire de la loi sur l'aide aux pays de l'est, l'UDC exige un nouveau projet de loi qui limite le versement pour la cohésion à un milliard de francs et le compense entièrement. Ainsi, les promesses faites à l'UE seront tenues, mais le versement d'autres milliards sera empêché. A l'avenir, le Conseil fédéral ne pourra pas promettre des versements d'argent à l'UE sans consulter au préalable le Parlement, voire le peuple.**